

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-12-196
Séance du 18 décembre 2024

Objet : Prise de possession d'un bien sans maître, parcelle cadastrée AX 12, sise Chemin de Bercon

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
19	8	6

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 11 décembre 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Christian **BAUME**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christine **MUCCIO** procuration à C. **BOISSEL**, Jennifer **OBID** procuration à M.**COUSTON**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** à C.**BAUME**, Michel **CEGIELSKI** procuration à P.**BERTHOMIEU**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M.**FOND-THURIAL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à F. **SERVOL**, Ali **OUATIZERGA** procuration à C.**SUAU**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C.**ROUX**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Pascale **BORDES**, Thierry **VINCENT**, Guillaume **SANCHEZ**, Olivier **WIRY**

Secrétaire de séance : Maxime **COUSTON**

Objet : Prise de possession d'un bien sans maître, parcelle cadastrée AX 12, sise Chemin de Bercon

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1123-1 et suivants,

Vu le Code Civil, notamment son article 713,

Vu l'enquête diligentée par la commune pour retrouver d'éventuels propriétaires du bien immobilier sis Chemin de Bercon à Bagnols-sur-Cèze, parcelle cadastrée AX 12,

Vu le résultat de la demande de renseignements hypothécaires en date du 24 janvier 2024 qui ne révèle aucun titre de propriété publié sur cette parcelle depuis 1956,

Vu la réponse du Centre des Impôts de NIMES du 25 janvier 2024 indiquant qu'aucune taxe foncière relative à cette parcelle n'a été mise en recouvrement depuis plus de trois ans,

Vu l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs du 28 février 2024,

Vu l'arrêté municipal n°2024-04-343 du 09 avril 2024 constatant que le bien immobilier ci-dessus désigné n'a pas de propriétaire connu,

Vu l'avis de publication du 12 avril 2024 dans le journal d'Annonces Légales OBJECTIF GARD,

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie du 23 octobre 2024 de l'arrêté municipal susvisé,

Considérant la nécessité pour la commune de s'approprier cette parcelle dans le cadre du projet de construction de la passerelle mixte piéton / vélo « Maia »,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 04 décembre 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité – 3 abstentions (B.NASS, J-L MORELLI, L.MARQUES ROUX) :

- d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil dans le cadre du projet de construction de la passerelle mixte piéton / vélo « Maia »,
- de s'approprier le bien immobilier sis Chemin de Bercon à Bagnols-sur-Cèze, parcelle cadastrée AX 12, d'une superficie de 447 m², dans les conditions prévues par les textes en vigueur,
- que ce bien immobilier est estimé à la somme de 618 € TTC, pour les besoins de la publicité foncière,
- de charger Monsieur Le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine public communal de cet immeuble et de l'autoriser à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme à signer les actes à intervenir, et tous documents se rapportant à cette affaire.


Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

